1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial : STANNINE LF

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations de la Substance/du Mélange : Utilisation(s) particulière(s): Traitement des surfaces métalliques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Rhodia UK Ltd
Burrwood Way
Holywell Green
Halifax
HX4 9BH
England
Tel: +441422312200
Fax: +441422312222

Numéro d'appel d'urgence : MULTI LINGUAL EMERGENCY NUMBER (24/7)
Europe/America/Africa : +44 1235 239 670 (UK)
Middle East & Africa speaking Arabic : +44 1235 239 671 (UK)
Asia Pacific : +65 3158 1074 (Singapore)
China : +86 10 5100 3039 (Beijing)

Adresse e-mail : information.fds@eu.rhodia.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Classification (67/548/CEE,1999/45/CE)

Xn: Nocif
Xi: Irritant
N: Dangereux pour l'environnement

R22: Nocif en cas d'ingestion.
R41: Risque de lésions oculaires graves.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Éléments d'étiquetage

Produits dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Oleylamine éthoxylée
- 1,3-dibutyl-2-thiourée

Étiquetage selon les Directives CE (67/548/CEE,1999/45/CE)

Pictogramme :

Nocif

Dangereux pour l'environnement

Symbole(s) : Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R : R22 Nocif en cas d'ingestion.
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S : S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39 Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Mélange

Nature chimique : Mélange de thiourée substitué et de tensioactifs en solution dans le dipropyléne glycol

Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification 67/548/CEE	Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
Oleylamine éthoxylée	No.-CAS : 26635-93-8 auto classification	Xn; R22 Xi; R41 N; R51/53	H302 : Toxicité aiguë , Catégorie 4 H318 : Lésions oculaires graves , Catégorie 1 H411 : Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 2	>= 30 - < 40
1,3-dibutyl-2-thiourée	No.-CAS : 109-46-6 No.-EINECS : 203-674-6 auto classification	Xn; R22 R52/53	H302 : Toxicité aiguë , Oral(e), Catégorie 4 H412 : Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 3	>= 5 - < 10
oxydipropanol	No.-CAS : 25265-71-8 No.-EINECS : 246-770-3 auto classification	non classé	non classé :	

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers soins nécessaires

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.
Mettre les vêtements contaminés dans un sac hermétiquement fermé pour une décontamination ultérieure.

Inhalation : non applicable

Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Consulter immédiatement un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Ne rien donner à boire.
Consulter un médecin si nécessaire.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Ce produit n'est pas inflammable. Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche Eau pulvérisée
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Combustible, mais ne présentant pas de risque particulier en cas d'incendie. Par combustion, libère des gaz toxiques.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Appareils de protection respiratoire isolants autonomes à circuit fermé pour l'évacuation Bottes Gants Lunettes de protection chimique

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection adéquat. Porter des gants appropriés. Lunettes de sécurité à protection intégrale Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour stopper l'écoulement du liquide. Pour plus d'informations, se reporter au § 8: "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Endiguer et contenir l'épandage. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage

Récupération	:	Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13). Laver abondamment à l'eau.
Décontamination/nettoyage	:	Laver abondamment à l'eau. Récupérer les eaux de lavage pour élimination ultérieure.
Elimination	:	Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
Conseils supplémentaires	:	Le matériel peut créer des conditions glissantes.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions de manipulation et d'utilisation	:	Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Stockage

Mesures techniques de stockage	:	Prendre toutes dispositions nécessaires pour éviter le rejet accidentel du produit dans les égouts et dans les cours d'eau, en cas de rupture des récipients ou des systèmes de transfert.

Conditions de stockage

Recommandés	:	Stable dans des conditions normales. Conserver dans un endroit bien ventilé. Stocker à température ambiante.
A éviter	:	Tenir à l'écart des matières incompatibles à indiquer par le fabricant.
Produits incompatibles	:	Ne PAS mélanger avec les matières incompatibles (voir liste au § 10).

Conditions d'emballage

Matériaux d'emballage - Recommandés	:	Fût en plastique, Matières plastiques.
Matériaux d'emballage - A éviter	:	Matériaux autres que ceux recommandés.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	Utiliser un respirateur avec un filtre homologué si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire.

Protection des mains	:	Gants de protection Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales En cas de contact par projection: Écran facial
Protection de la peau et du corps	:	Vêtement de protection Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Mesures de protection	:	L'équipement de protection doit être sélectionné conformément aux standards CEN en vigueur et en concertation avec le fournisseur de l'équipement. La sélection de l'équipement individuel de protection approprié doit être basée sur une évaluation des caractéristiques de performance de l'équipement de protection en relation avec la(les tâche(s) à effectuer, les conditions ambiantes, la durée d'utilisation, et les risques et/ou les dangers potentiels qui peuvent être rencontrés pendant l'utilisation.
Conseils généraux	:	Endiguer et contenir l'épandage. Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme	:	visqueux
État physique	:	liquide
Couleur	:	orange-ambré.
Odeur	:	très faible
Seuil olfactif	:	donnée non disponible

Données de sécurité

pH	:	donnée non disponible
Température de cristallisation	:	env. 0 °C

Point/intervalle d'ébullition	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 120 °C coupelle fermée
Inflammabilité (solide, gaz)	:	donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	N'est pas considéré comme comburant., Relation structure-activité (RSA)
Hydrosolubilité	:	pratiquement insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Masse volumique	:	env. 1,01 g/cm3 à 25 °C
Potentiel d'Oxydation/Réduction	:	donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Propriétés explosives	:	donnée non disponible
Décomposition thermique	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	donnée non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses		
Matières à éviter	:	Oxydants forts
Produits de dégradation	:	Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère: Isothiocyanate de butyle oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre (Oxydes de carbone - CO + CO2). Butylamine

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale	:	Nocif en cas d'ingestion. Selon les critères de classification pour les mélanges. Rapports internes non publiés Données bibliographiques
Toxicité aiguë par inhalation	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	donnée non disponible
Toxicité aiguë (autres voies d'administration)	:	donnée non disponible
Toxicité par aspiration	:	donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau	:	Pas d'irritation de la peau Selon les critères de classification pour les mélanges. Rapports internes non publiés Données bibliographiques

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux	:	Risque de lésions oculaires graves. Irritation sévère des yeux Selon les critères de classification pour les mélanges. Rapports internes non publiés Données bibliographiques

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation	:	Humains Certaines réactions ont pu être observées chez des individus sensibles. Les données ne sont disponibles que pour certains composants. Données bibliographiques

Toxicité à dose répétée

Toxicité à dose répétée	:	Pas d'information disponible.

STOT

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	donnée non disponible

Cancérogénicité

Cancérogénicité	:	Pas d'information disponible.

Mutagénicité

Génotoxicité in vitro

1,3-dibutyl-2-thiourée	:	Par analogie Le produit est considéré comme non génotoxique Données bibliographiques
oxydipropanol	:	Le produit est considéré comme non génotoxique
		Le produit est considéré comme non génotoxique

Génotoxicité in vivo

1,3-dibutyl-2-thiourée	:	Par analogie Le produit est considéré comme non génotoxique
oxydipropanol	:	Le produit est considéré comme non génotoxique

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction	:	donnée non disponible
Toxicité pour le développement / Tératogénicité	:	Les données ne sont disponibles que pour certains composants. N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. Données bibliographiques
		N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales. Données bibliographiques
Information supplémentaire	:	Des altérations du fonctionnement de la glande thyroide ont été observés chez les rongeurs avec des composés dérivés de la thiourée. L'extrapolation de ces résultats aux humains est discutable Données bibliographiques

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Evaluation de l'écotoxicité

Evaluation de l'écotoxicité	:	D'après les données sur les composants Toxique pour les organismes aquatiques. Rapports non publiés

Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Biodégradabilité	:	Biodégradabilité aérobie ultime Non facilement biodégradable D'après les données sur les composants Données bibliographiques

Bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)
oxydipropanol : Facteur de bioconcentration (FBC): < 5
Non bioaccumulable.
Données bibliographiques

Mobilité

Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement : Compartiment cible ultime du produit : Eau

Compartiment cible ultime du produit : Sédiment

Autres effets néfastes

Evaluation environnementale : DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT (N)
Toxique pour les organismes aquatiques.
Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Selon les critères de classification pour les mélanges.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Destruction/Elimination

Interdiction : Ne pas décharger dans l'environnement.

Précautions d'élimination : Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.

Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage

Mesures pour éviter la production de déchets. : Interdiction de mise en décharge.

Conseil : Vider complètement les emballages avant décontamination.
Egouttage soigneux et passage à la vapeur.

Motif élimination déchet : Réutiliser ou recycler après lavage.

Autres données : Eliminer conformément à la réglementation locale en vigueur.
Les emballages, citernes et conteneurs non nettoyés et/ou non dégazés, ayant contenu un produit dangereux, doivent, conformément aux prescriptions du RID et de l'ADR, être pourvus des étiquettes prescrites et/ou des panneaux de danger.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ETHOXYLATED OLEYLAMINE), 9, III, (E)
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Code de restriction en tunnels	:	(E)
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Numéro d'identification du danger	:	90

RID

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ETHOXYLATED OLEYLAMINE), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Numéro d'identification du danger	:	90

IMDG

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ETHOXYLATED OLEYLAMINE), 9, III, IMDG Code Segregation Group - Not Relevant
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Polluant Marin (marque dangereux pour l'environnement)	:	OUI
No EMS	:	F-A , S-F

IATA

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ETHOXYLATED OLEYLAMINE), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI
Instructions d'emballage (avion cargo)	:	964
Max net qty/pkg	:	450,00 L
Instructions d'emballage (avion passager)	:	964
Max net qty/pkg	:	450,00 L

ADN / ADNR

Numéro ONU	:	3082
Désignation des Marchandises	:	UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ETHOXYLATED OLEYLAMINE), 9, III
Etiquettes	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Classe	:	9
Code de classification	:	M6
Marque dangereux pour l'environnement	:	OUI

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Pas d'informations réglementaires spécifiques à notre connaissance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Classification

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-S citées dans les sections 2 et 3.

S26	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S39	Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 3 et 16.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.